
Bassines des Deux-Sèvres : un accord non transposable dans la Vienne

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Fontaine-le-Comte, 30 janvier 2019

Contact presse : Caroline Lemenicier, chargée de communication, 05 49 88 99 04

Le Conseil d'administration de Vienne Nature a pris acte de la signature d'un protocole d'accord sur les bassines dans les Deux-Sèvres, mais considère qu'en raison des particularités propres au bassin de la Sèvre niortaise, **cet accord ne saurait servir de modèle transposable dans d'autres contextes.**

Vienne Nature rappelle son opposition à **tout programme de stockage massif d'eau pour l'irrigation qui aurait pour effet, bien au-delà des besoins, de pérenniser, voire d'augmenter les volumes annuels de prélèvements d'eau.** Un tel programme renforcerait une agriculture irriguée intensive, gourmande en eau et intrants chimiques, malgré les enjeux de santé publique et de qualité des eaux. Il mettrait gravement en danger le fonctionnement des cours d'eau et milieux aquatiques en doublant les prélèvements hivernaux actuels.

Vienne Nature considère qu'**un principe de conditionnalité doit s'appliquer à tout dispositif de financement public d'un projet d'irrigation.** Cela implique le contrôle public des usages agricoles de l'eau dans le cadre d'un calendrier contraignant de mesures quantifiées visant à sortir des pesticides et de la surexploitation de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant.

Les enjeux écologiques et sociaux étant intimement liés, Vienne Nature considère que la gestion de l'eau – bien commun – doit assurer **l'équité dans l'accès à l'eau pour tous les agriculteurs** et prendre en compte **les demandes sociales en matière de qualité des productions alimentaires et de l'eau potable.**

Soucieuse du développement d'une agriculture productive durable, Vienne Nature demande de prendre en compte les conclusions du rapport Bisch réalisé par la mission interministérielle d'évaluation des projets de stockage. **Vienne Nature demande l'élaboration de projets de territoire dignes de ce nom, élaborés par tous les usagers et acteurs de l'eau, mettant en œuvre tous les leviers d'économie d'eau, remettant à plat les besoins d'irrigation et d'éventuel stockage à partir des besoins des populations et des potentialités de la ressource en eau.**

Sur le bassin versant du Clain, seul un projet de territoire concerté et réellement transversal permettra un consensus sur les usages de l'eau.

Lien ressource : [projets de bassines dans la Vienne](#) (position de Vienne Nature)